



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

Enseignement, Education, Recherche, Culture, Formation, Insertion

Section départementale du Tarn

Motion présentée lors du CTSD du 28/02/2017

Cette année, les organisations syndicales ont été destinataires de votre projet détaillé de carte scolaire. Nous sommes satisfaitEs de pouvoir enfin préparer un CTSD carte scolaire dans les conditions prévues par les textes réglementaires qui conditionnent le fonctionnement de cette instance paritaire. Toutefois, nous déplorons que ceux-ci ne nous parviennent que très tardivement et après plusieurs courriers de notre part pour les obtenir. Nous pouvons comprendre votre peur de nous laisser du temps pour travailler et informer les écoles concernées : il est vrai que des mobilisations à quelques semaines des prochaines élections présidentielles seraient malvenues... Quant au respect des textes règlementaires, au moment où les françaisEs vont décider de l'avenir de notre république, il serait bien de donner l'exemple et de les appliquer.

Pour la rentrée prochaine, les prévisions d'effectifs élèves pour le Tarn sont en légère baisse. Avec une dotation de 10 postes supplémentaires, la situation va rester sensiblement la même que cette année. Pour preuve, les seuils définis pour les ouvertures et fermetures de classes restent inchangés et évidemment beaucoup trop élevés selon nous.

La politique d'austérité menée par les gouvernements successifs continue de mettre à mal le Service Public d'Education. La dotation du Tarn reste toujours largement insuffisante. Les seuils ne sont pas fixés en fonction de critères pédagogiques mais en fonction des moyens votés au budget de l'Etat. Le SNUipp-FSU continue de dénoncer ces seuils beaucoup trop élevés.

La situation des remplacements cette année est encore catastrophique, avec des dizaines de classes non remplacées depuis le mois de novembre. Nous attendons d'ailleurs un bilan de ces 6 derniers mois pour éclairer les choix qui seront faits à l'issue de cette réunion. La création de seulement 5 postes de remplacement pour la rentrée prochaine est pour nous insuffisante. Le recrutement de contractuels non formés pour faire face à cette problématique dans les écoles tarnaises est inacceptable. Le SNUipp-FSU s'est d'ailleurs adressé à la rectrice pour demander l'allongement significatif de la liste d'attente du CRPE pour pouvoir, tout au long de l'année, recruter des personnels ayant le concours.

La situation des ULIS école est aussi très préoccupante. Les effectifs sont surchargés dans la majorité des dispositifs du département. Début novembre, sur 17 ULIS école nous comptons :

- 9 ULIS avec 13 élèves
- 4 ULIS avec 12 élèves
- 1 seule ULIS avec moins de 10 élèves

La circulaire (2015-129) sur les « Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés » précise que l'effectif de l'ULIS école reste limité à 12 élèves. 9 dispositifs avec 13 élèves, cherchons l'erreur...les chiffres parlent d'eux mêmes, et nous nous interrogeons, les seuils sont bien respectés pour les fermetures mais pas pour les ULIS école, où est la logique ? Nous notons la création d'un dispositif pour la rentrée prochaine sur le département (il était temps que l'on se préoccupe enfin de la situation des élèves et des enseignants d'ULIS). Cependant, les dispositifs des écoles de certains secteurs géographiques resteront très chargés, la téléportation des élèves n'en étant qu'à l'état expérimental...

De plus, nous notons que ces élèves ne sont pas pris en compte dans les prévisions d'effectifs que vous reprenez pour calculer le P/E des écoles alors qu'ils sont intégrés dans les classes. Il en est de même pour les élèves de moins de 3 ans, présents sur l'école mais ne comptant pas dans le P/E lors des opérations de carte scolaire. D'un coup de baguette magique, c'est environ 500 élèves qui disparaissent lors des

opérations de carte scolaire. Le SNUipp-FSU demande aux magiciens d'arrêter de jouer avec leurs baguettes et de comptabiliser dès ce CTSD ces élèves dans les opérations de carte scolaire !

Les enseignant-es exigent une réelle reconnaissance, qui passe par des conditions de travail et d'enseignement améliorées et par une augmentation significative des salaires.

Nos collègues n'en peuvent plus de travailler 50 heures ou plus par semaine. Nombre d'entre eux/elles travaillent à temps partiel pour ne faire que des semaines de 40 heures avec des revenus, pour les débuts de carrière, inférieurs au SMIC. Vous avez refusé des temps partiels sur autorisation ces deux dernières années. Nous souhaitons donc aborder la question des temps partiels par rapport à leur condition d'accès lors de ce CTSD (qui rentre bien dans les attributions de cette instance). Vous refusez cet ajout à l'ordre du jour et nous le déplorons. Toutefois, peut-être pourrions nous être en accord : les régressions du droit des personnels se traitent en effet lors d'une CAPD.

Pour le SNUipp-FSU des conditions décentes de travail pour les PE et d'apprentissage pour les élèves nécessitent des écoles ne dépassant pas 25 élèves de moyenne par classe et 20 en REP, dans les quartiers difficiles, les petites écoles à 2/3 classes et les écoles de montagne ou en rural isolé. Elles nécessitent aussi que les enseignant-es absent-es soient remplacé-es dans leur classe : une classe non remplacée, ce sont les conditions de travail de toute l'école qui sont mises à mal. Pour redonner espoir aux familles, élèves et enseignants de ce département en leur donnant des conditions décentes de travail et d'apprentissage, voici les écoles dans lesquelles il faut ouvrir une classe supplémentaire pour la rentrée prochaine : voir l'annexe cette déclaration

La FSU est engagée dans la construction d'un autre avenir pour tous les jeunes et refuse la régression programmée par les gouvernements successifs depuis des années.

Les moyens nécessaires à une vraie refondation de l'école dans le Tarn, nous les avons chiffrés :

- ☞ **128 postes** pour qu'aucune école n'ait une **moyenne supérieure ou égale à 25 élèves par classe et 20 en REP**, dans les quartiers difficiles qui ne sont plus reconnus en éducation prioritaire, en zone montagne ainsi que les petites structures (écoles de 2 et 3 classes) ;
- ☞ **38 postes RASED** pour reconstituer 18 antennes RASED complètes avec 1 maître G, 2 maîtres E et 1 psychologue scolaire ;
- ☞ **30 postes de remplaçant-es** pour reconstituer une brigade de remplacement formation continue, soit 2% du nombre d'enseignantEs total du département ;
- ☞ **20 postes de remplaçant-es** pour qu'il n'y ait plus de classe non remplacée pendant plusieurs jours et d'enfants scolarisés dans des classes à plus de 35, voire 40 élèves quand il faut accueillir les élèves des collègues non remplacé-es ;
- ☞ **75 postes** pour revenir à un taux de scolarisation de 50 % des **enfants de moins de 3 ans** ;
- ☞ **50 postes** pour les **décharges de direction** (décharge complète à partir de 10 classes, demi-décharge de D6 à D9, quart de décharge de D2 à D5 et demi-journée de décharge pour les D1) ;
- ☞ **50 postes** comme 1ère étape de la mise en place du « **Plus de maîtres que de classe** » **version SNUipp-FSU**, qui n'a rien avoir avec la posologie homéopathique de notre Ministre, pour aller vers, à terme, 250 postes correspondant à 1 maître supplémentaire pour 5 classes.

**Pour une vraie refondation de l'Ecole,
le SNUipp-FSU Tarn demande
la création de 391 postes**

Les hommes et les femmes politiques au pouvoir ne changent pas et le projet politique reste le même pour l'éducation : reproduire les élites et diminuer les dépenses.

E.E.PU	FONTALBA	AIGUEFONDE
E.E.PU		AIGUEFONDE
E.E.PU	BRASSENS	ALBI
E.E.PU	CAMILLE CLAUDEL	ALBI
E.E.A	CLAUDE NOUGARO	ALBI
E.E.PU	E HERRIOT	ALBI
E.E.PU	LA CURVEILLERE	ALBI
E.E.PU	LA VISCOSE	ALBI
E.E.PU	LOUIS FIEU	ALBI
E.E.PU	RAYSSAC MIXTE	ALBI
E.E.PU	ROCHEGUDE	ALBI
E.E.PU	SAINT-EXUPERY	ALBI
E.E.PU	VOULPILLAC	ANDOUQUE
E.E.PU	BONNECOUSSE	AUSSILLON
E.E.PU	JULES FERRY	AUSSILLON
E.E.PU	VAL D'AUSSILLON	AUSSILLON
E.E.PU	AUGUSTIN MALROUX	BLAYE-LES-MINES
E.E.PU		BOUT-DU-PONT-DE-LARN
E.E.PU		BRASSAC
E.E.PU		BROUSSE
E.E.PU	LAFONTASSE	BURLATS
E.E.PU	LES VIGNALS	BURLATS
E.E.PU		BUSQUE
E.M.PU	JEAN JAURES	CAGNAC-LES-MINES
E.E.PU	JEAN JAURES	CAGNAC-LES-MINES
E.E.PU		CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
E.E.PU	JB CALVIGNAC	CARMAUX
E.M.PU	JEAN JAURES	CARMAUX
E.M.PU	JEAN MOULIN	CARMAUX
E.E.PU	JEAN MOULIN	CARMAUX
E.E.PU		CASTELNAU-DE-LEVIS
E.E.PU	AILLOT	CASTRES
E.E.PU	BISSEOUS	CASTRES
E.M.PU	BISSEOUS	CASTRES
E.E.PU	LADEN -sans TPS	CASTRES
E.M.PU	L'ALBINQUE	CASTRES
E.E.PU	L'ALBINQUE	CASTRES
E.E.PU	LOUIS DAVID	CASTRES
E.M.PU	OLIVIER MESSIAEN	CASTRES
E.E.PU	VILLEGOUDOU	CASTRES
E.E.PU		COUFOULEUX
E.E.PU		DOURGNE
E.E.PU		FLORENTIN
E.E.PU		FONTRIEU
E.M.PU	CATALANIS	GAILLAC
E.E.PU	LA CLAVELLE	GAILLAC
E.M.PU	LA VOULTE	GAILLAC
E.M.PU	LENTAJOU	GAILLAC
E.E.PU	LOUISE MICHEL	GAILLAC
E.E.PU	TESSONNIERES	GAILLAC
E.E.PU		GIROUSSENS
E.E.PU	CRINS - sans TPS	GRAULHET
E.E.PU	EN GACH	GRAULHET
E.M.PU	GAMBETTA	GRAULHET
E.E.PU	L'ALBERTARIE	GRAULHET
E.E.PU	VICTOR HUGO	GRAULHET

E.E.PU		GRAZAC
E.E.PU		ITZAC
E.E.PU		LABASTIDE-DE-LEVIS
E.E.PU	J DE LA FONTAINE	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
E.E.PU		LABESSIERE-CANDEIL
E.E.PU	MARIE CURIE	LABRUGUIERE
E.E.PU	PASTEUR	LABRUGUIERE
E.E.PU	SAINT-HILAIRE	LABRUGUIERE
E.E.PU	VICTOR HUGO	LACAUNE
E.M.PU		LACAUNE
E.E.PU		LAGARRIGUE
E.E.PU		LAGRAVE
E.E.PU		LAMILLARIE
E.E.PU	CENTRE	LAVAU
E.M.PU	LE PIGNE	LAVAU
E.E.PU	LE PIGNE	LAVAU
E.M.PU	LES CLAUZADES	LAVAU
E.E.PU	LES CLAUZADES	LAVAU
E.E.PU		LE BEZ
E.E.PU		LE GARRIC
E.E.PU		LE VERDIER
E.E.PU		LEMPAUT
E.E.PU	GEORGE SAND	LESCURE-D'ALBIGEOIS
E.M.PU	PAULINE KERGOMARD	LESCURE-D'ALBIGEOIS
E.M.PU		LISLE-SUR-TARN
E.E.PU		MARSSAC-SUR-TARN
E.E.PU	GRAVAS MEYER	MAZAMET
E.E.PU	LES BAUSSES	MAZAMET
E.E.PU	NEGRIN	MAZAMET
E.E.PU	REPUBLIQUE	MAZAMET
E.E.PU	LES FOURNIALS	MONTREDON-LABESSONNIE
E.E.PU		MONTREDON-LABESSONNIE
E.E.PU	TEULET	MOUZIEYS-TEULET
E.E.PU		NAVES
E.E.PU	RIGAUTOU	PONT-DE-LARN
E.E.PU	SAINT-BAUDILLE	PONT-DE-LARN
E.E.PU		PONT-DE-LARN
E.E.PU	LAS PEYRAS	RABASTENS
E.E.PU		SAINT-AFFRIQUE-LES-MTGNES
E.E.PU		SAINT-GERMAIN-DES-PRES
E.M.PU	MARIE CURIE	SAINT-JUERY
E.E.PU	LAFENASSE	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
E.E.PU	HENRI MATISSE MOLETRINCADE	SAINT-SULPICE
E.E.PU	MARCEL PAGNOL	SAINT-SULPICE
E.E.PU	LONGUEGINESTE	SAIX
E.E.PU		SAIX
E.E.PU		SALVAGNAC
E.E.PU		SENOUILLAC
E.E.PU		SOREZE
E.E.PU		SOUAL
E.E.PU		VALENCE-D'ALBIGEOIS
E.E.PU		VERDALLE
E.E.PU		VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS

RPI

E.E.PU		CARLUS
E.E.PU		POULAN-POUZOLS
E.E.PU		FAUCH
E.M.PU		RONEL
E.M.PU		ROUMEGOUX
E.E.PU		TERRE-CLAPIER
E.E.PU		ROSIERES
E.E.PU		SAINTE-GEMME
E.E.PU		SAINT-JEAN-DE-MARCEL
E.E.PU		BLAYE-LES-MINES
E.E.PU		BELLEGARDE
E.E.PU		MEZENS
E.E.PU		ROQUEMAURE
E.E.PU		PARISOT
E.E.PU		PEYROLE
E.E.PU		MONTCABRIER
E.E.PU		TEULAT
E.E.PU		BRIATEXTE
E.E.PU		SAINT-GAUZENS
E.E.PU		PALLEVILLE
E.E.PU		CARBES
E.M.PU	LES	CASTRES
E.E.PU		FREJEVILLE
E.M.PU		SAINT-JEAN-DE-RIVES
E.E.PU		SAINT-LIEUX-LES-LAVAU
E.M.PU		LACOUHOTTE-CADOUL
E.E.PU		VEILHES
E.E.PU		VIVIERS-LES-LAVAU
E.E.PU		LACABAREDE
E.E.PU		SAINT-AMANS-SOULT
E.E.PU		TEYSSODE
E.E.PU		VITERBE